

Nombre de présents : 41
Absent(s) : 4
Excusé(s) : 15

Point 12 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal

Présents

M. Eric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Thierry STOEBNER, M. Alain RAMDANI, M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, Mme Sybille BERTHET, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, Mme Séverine GODDE, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Benjamin HUIN-MORALES, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER.

Excusés

M. Frédéric HILBERT, M. Claude KLINGER-ZIND.

Absents

M. Xavier DESSAIGNE, M. François LENTZ, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Oussama TIKRADI.

Ont donné procuration

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Lucien MULLER, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Philippe BETTER donne procuration à M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHÉ donne procuration à M. Joël HENNY, M. Christian DURR donne procuration à Mme Denise STOECKLE, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Eric LOESCH, Mme Dominique SCHAFFHAUSER donne procuration à M. Denis ARNDT, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Olivier ZINCK donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN, M. Olivier ZINCK n'ont pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

038-21690076-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 12 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU
BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget principal ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du budget principal figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, pour le budget principal de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du budget principal ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 31 mars 2025,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité principale les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget principal tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET GENERAL						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		18 254 148,43 €		29 987 083,84 €		48 241 232,27 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	11 563 871,30 €	8 330 491,19 €	69 969 865,73 €	75 720 938,09 €	81 533 737,03 €	84 051 429,28 €
TOTAUX	11 563 871,30 €	26 584 639,62 €	69 969 865,73 €	105 708 021,93 €	81 533 737,03 €	132 292 661,55 €
Résultats de clôture		15 020 768,32 €		35 738 156,20 €		50 758 924,52 €
Restes à réaliser	7 848 162,41 €	83 927,00 €			7 848 162,41 €	83 927,00 €
TOTAUX CUMULES	7 848 162,41 €	15 104 695,32 €		35 738 156,20 €	7 848 162,41 €	50 842 851,52 €
RESULTATS DEFINITIFS		7 256 532,91 €		35 738 156,20 €		42 994 689,11 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération, pour sa gestion de l'exercice 2024 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget principal

Conseil Communautaire du 10 avril 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

1



Table des matières

I.	Évolution de la section de fonctionnement.....	3
1.1	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	3
1.1.1	<i>Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	3
1.1.2	<i>Chapitres 73 et 731 – Impôts et taxes</i>	4
1.1.2.1	<i>La fiscalité « ménages »</i>	4
1.1.2.2	<i>La fiscalité professionnelle</i>	6
1.1.2.3	<i>Les fractions de TVA</i>	7
1.1.3	<i>Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations</i>	8
1.1.3.1	<i>La baisse des dotations de l'Etat</i>	8
1.1.3.2	<i>Les allocations compensatrices</i>	8
1.1.3.3	<i>Les subventions de fonctionnement</i>	9
1.1.4	<i>Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante</i>	9
1.1.5	<i>Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels</i>	10
1.2	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	10
1.2.1	<i>Chapitre 011 – Charges à caractère général</i>	11
1.2.2	<i>Chapitre 012 – Les charges de personnel</i>	12
1.2.3	<i>Chapitre 014 – Les atténuations de produits</i>	13
1.2.4	<i>Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante</i>	15
1.2.5	<i>Chapitre 66 – Les charges financières</i>	15
1.2.6	<i>Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles</i>	16
II.	Évolution de la section d'investissement.....	16
2.1	<i>Recettes d'investissement</i>	16
2.2	<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	17
2.2.1	<i>Les dépenses financières</i>	17
2.2.2	<i>Les dépenses d'équipement</i>	17
III.	Le recul de la capacité d'autofinancement qui reste solide.....	20
IV.	Une intercommunalité faiblement endettée.....	21

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

2



En raison du passage de la nomenclature comptable M14 à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, le compte administratif 2023 a été converti à la nomenclature M57 dans les tableaux du présent rapport pour permettre une meilleure lisibilité et des comparaisons plus pertinentes.

I. Évolution de la section de fonctionnement

1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Chap.	Libellés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %	Poids
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 602 506,56 €	2 791 797,80 €	189 291,24 €	7,27%	3,70%
73	Impôts et taxes	23 299 153,47 €	23 197 092,00 €	-102 061,47 €	-0,44%	30,73%
731	Fiscalité locale	30 758 171,00 €	32 107 940,89 €	1 349 769,89 €	4,39%	42,54%
74	Dotations, subventions et participations	16 664 664,55 €	16 533 117,97 €	-131 546,58 €	-0,79%	21,90%
75	Autres produits de gestion courante	261 767,85 €	717 186,75 €	455 418,90 €	173,98%	0,95%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	451 375,13 €	4 600,38 €	-446 774,75 €	-98,98%	0,01%
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
013	Atténuations de charges	131 188,56 €	126 099,06 €	-5 089,50 €	-3,88%	0,17%
	Total	74 168 827,12 €	75 477 834,85 €	1 309 007,73 €	1,76%	100,00%

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **74 169 K€** en 2023 à **75 478 K€** en 2024, soit une hausse de + 1,76 %. Il est à noter :

- La hausse des produits des services (+ **189 K€**), particulièrement des produits de valorisation des déchets ;
- La hausse non négligeable des recettes fiscales (+ **1,248 K€**) liée à la revalorisation législative des bases des impôts « ménages » (+ 3,90 % en 2024) cumulé au dynamisme des impôts économiques ;
- Une augmentation des compensations fiscales perçues en 2024 (+ **229 K€**).

1.1.1 Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
7013	Vente de produits résiduels	479 456,58 €	338 224,08 €	-141 232,50 €	-29,46%
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine	71 304,94 €	61 431,01 €	-9 873,93 €	-13,85%
706	Prestations de services	870 229,12 €	1 171 088,82 €	300 859,70 €	34,57%
707	Ventes de marchandises	3 970,00 €	3 010,00 €	-960,00 €	-24,18%
708	Autres produits	1 177 545,92 €	1 194 873,97 €	17 328,05 €	1,47%
	dont 70848 Mise à disposition de personnel facturée	430 426,07 €	407 624,54 €	-22 801,53 €	-5,30%
Total		2 602 506,56 €	2 768 627,88 €	166 121,32 €	6,38%

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Les produits des services passent de **2 603 K€** en 2023 à **2 769 K€** en 2024, soit une hausse de 6,38 % :

- +39 K€** pour la revalorisation des emballages plastiques, des verres et du papier ;
- +28 K€** pour les recettes de la base nautique (+ 9 % par rapport à 2023) ;
- +14 K€** pour les participations des familles aux animations été (+ 4,70 %).

1.1.2 Chapitres 73 et 731 – Impôts et taxes

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
73111	Contributions directes	15 175 171,00 €	15 831 208,00 €	656 037,00 €	4,32%
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	2 708 274,00 €	2 467 412,00 €	-240 862,00 €	-8,89%
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	924 787,00 €	961 984,00 €	37 197,00 €	4,02%
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	469 403,00 €	96 633,89 €	-372 769,11 €	-79,41%
73221	F.N.G.I.R.	529 760,00 €	529 760,00 €	0,00 €	0,00%
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	11 238 589,00 €	11 710 548,00 €	471 959,00 €	4,20%
73136	Taxe milieux aquatiques et inondations	241 947,00 €	250 035,00 €	8 088,00 €	3,34%
73118	Autres contributions directes	93 769,47 €	790 120,00 €	696 350,53 €	742,62%
7352	Fraction de TVA - Compensation CVAE	9 419 365,00 €	9 414 964,00 €	-4 401,00 €	-0,05%
7351	Fraction de TVA - Compensation TH	13 256 259,00 €	13 252 368,00 €	-3 891,00 €	-0,03%
Total		54 057 324,47 €	55 305 032,89 €	1 247 708,42 €	2,31%

Les produits fiscaux passent de **54 057 K€** en 2023 à **55 305 K€** en 2024, soit une hausse de + 2,31 %.

1.1.2.1 La fiscalité « ménages »

Impôts et taxes	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
IMPOTS MENAGES	26 876 222,00 €	27 389 244,00 €	513 022,00 €	1,91%

Les recettes de la fiscalité « ménages » passent de **26 876 K€** en 2023 à **27 389 K€** en 2024, soit une hausse de + 1,91 %.

Cette progression est essentiellement liée à l'augmentation des recettes de taxes foncières (TFB-TFNB-TAFNB) et de la TEOM en lien direct avec le coefficient de revalorisation législative des bases fiscales (+ 3,90 % en 2024).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Il est rappelé que depuis 2021, les collectivités locales ne perçoivent plus que la taxe d’habitation sur les résidences secondaires, les autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale et les logements vacants.

Pour mémoire, suite à un dysfonctionnement intervenu sur la Taxe d’Habitation en 2023, plusieurs milliers de contribuables au niveau national, y compris des étudiants, avaient indument reçu un avis de TH malgré la suppression de celle-ci pour toutes les résidences principales. Ainsi cette anomalie avait généré des recettes fiscales supplémentaires en 2023 ; ces dernières ont ainsi été supprimées en 2024, d’où une baisse de **- 27 K€**.

		CA 2023	CA 2024	Evolution
TH	Bases	9 694 260 €	9 350 593 €	-3,55%
	Taux	8,27%	8,27%	0,00%
	Produits	801 827 €	775 044 €	-3,34%

Les produits de taxe foncière bâtie et de taxe d’enlèvement des ordures ménagères ont augmenté respectivement de 4,50 % et 4,20 % à taux d’imposition inchangé. Cette hausse est principalement liée au coefficient de revalorisation législative des bases adopté en loi de finances par le Parlement et indexé sur l’indice des prix à la consommation harmonisé, soit + 3,90 % en 2024.

		CA 2023	CA 2024	Evolution
TFB	Bases	157 263 397 €	164 363 093 €	4,51%
	Taux	0,70%	0,70%	0,00%
	Produits	1 103 124 €	1 152 750 €	4,50%
		CA 2023	CA 2024	Evolution
TEOM	Bases	144 499 706 €	153 898 854 €	6,50%
	Taux	7,30%	7,30%	0,00%
	Produits	11 238 589,00 €	11 710 548,00 €	4,20%

Par ailleurs, les recettes de taxe foncière non bâtie, de taxe additionnelle foncière non bâtie et de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations progressent peu : **+ 2 K€ (TFNB), + 12 K€ (TFNBA) et + 8 K€ (GEMAPI)**.

		CA 2023	CA 2024	Evolution
TFNB	Bases	2 605 796 €	2 715 518 €	4,21%
	Taux	2,21%	2,21%	0,00%
	Produits	57 589 €	60 012 €	4,21%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



		CA 2023	CA 2024	Evolution
TFNBA	Produits	176 887,00 €	188 487,00 €	6,56%

		CA 2023	CA 2024	Evolution
GEMAPI	Produits	241 947,00 €	250 035,00 €	3,34%

1.1.2.2 La fiscalité professionnelle

Impôts et taxes	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
FISCALITE PROFESSIONNELLE	26 088 170,00 €	26 499 275,00 €	411 105,00 €	1,58%

Les recettes de fiscalité professionnelle passent de **26 088 K€** en 2023 à **26 499 K€** en 2024, soit une augmentation de 1,58 %.

Les produits de contribution foncière des entreprises ont augmenté de 4,75 % à taux d'imposition inchangé, sous l'effet du coefficient de revalorisation législative des bases. Dans la mesure où la revalorisation législative des bases ne s'applique pas aux locaux commerciaux, l'exercice 2024 s'est donc également révélé dynamique dans la création et l'extension de locaux professionnels.

		CA 2023	CA 2024	Evolution
CFE	Bases	48 777 711 €	51 915 516 €	6,43%
	Taux	25,00%	25,00%	0,00%
	Produits	13 035 744 €	13 654 915 €	4,75%

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) s'accroît de + 4,02 % tandis que la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est en recul de – 8,89 %.

		CA 2023	CA 2024	Evolution
IFER	Produits	924 787,00 €	961 984,00 €	4,02%
TASCOM	Produits	2 708 274,00 €	2 467 412,00 €	-8,89%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



1.1.2.3 Les fractions de TVA

		CA 2023	CA 2024	Evolution
Fraction de TVA (Compensation TH)	Produits	13 256 259 €	13 252 368 €	-0,03%
Fraction de TVA (Compensation CVAE)	Produits	9 419 365 €	9 414 964 €	-0,05%

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2021 et a donné lieu au versement aux EPCI d'une recette de substitution sous forme d'une fraction de TVA nationale correspondant aux recettes TH de 2020 actualisée chaque année comme la prévision de TVA nationale de l'année. Cette fraction avait été rendue supposément dynamique, suivant la progression de la TVA nationale. Or force est de constater que cette fraction a diminué de -0,03 % entre 2023 et 2024 pour s'établir à **13 252 K€**.

Depuis l'exercice 2023, les collectivités ne perçoivent plus de recettes de CVAE. Ainsi, les entreprises acquittent encore 50 % de la CVAE qu'elles ont versée en 2022. Néanmoins, la recette fiscale est versée à l'État afin de minorer le coût de la réforme pour le budget national. La compensation aux collectivités est financée par l'octroi d'une fraction de TVA nationale, à l'image de ce qui est fait pour les recettes de substitution de TH depuis 2021.

Colmar Agglomération perçoit en compensation :

- Une part fixe définie sur une moyenne quadriennale (2020-2023) adossée aux produits de CVAE perçus en 2020-2022 et aux produits qui auraient dû être perçus en 2023. Pour Colmar Agglomération, la part fixe représente **8,4 M€** ;
- Une part variable en fonction de la dynamique de la TVA nette nationale constatée sur l'exercice, soit **1 M€**.

Ces recettes de TVA étaient déjà particulièrement difficiles à anticiper du fait même des évaluations successives de TVA nationale en cours d'années. Mais 2024 en a été le summum :

- La loi de finances pour 2024 avait prévu une TVA nationale en progression de +5,45% par rapport à la TVA nationale définitive de 2023. Colmar Agglomération a donc reçu un état des recettes prévisionnelles en hausse de 5,45% par rapport aux recettes définitives 2023.
- A travers le PLFI pour 2025, on apprend que la TVA 2024 prévisionnelle n'a augmenté en fait que de + 0,8 % par rapport à la TVA nationale définitive de 2023.

Colmar Agglomération a dû alors rembourser **1 M€** en fin d'année 2024 ! Fort heureusement, le budget 2024 de Colmar Agglomération n'était construit que sur la base des recettes actualisées 2023, soit 13,3 M€...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

7



1.1.3 Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

1.1.3.1 La baisse des dotations de l'Etat

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
741124	Dotations d'intercommunalité	2 143 420,00 €	2 032 399,00 €	-111 021,00 €	-5,18%
741126	Dot. compensat* groupements de communes	7 648 879,00 €	7 522 302,00 €	-126 577,00 €	-1,65%
744	F.C.T.V.A.	19 921,74 €	20 807,07 €	885,33 €	4,44%
748312	Dotations de Compensation de la Réforme de la TP	403 744,00 €	389 874,00 €	-13 870,00 €	-3,44%
Total		10 215 964,74 €	9 965 382,07 €	-250 582,67 €	-2,45%

Les dotations de l'État passent de **10 216 K€** en 2023 à **9 965 K€** en 2024, soit une baisse de **- 2,45 %**.

Les principales dotations de l'État, que sont la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, atteignent **9,5 M€** en 2024, soit une baisse de **- 238 K€** par rapport à 2023. Rappelons que, face à une impasse budgétaire, l'État se voit contraint d'opérer un redéploiement des crédits relatifs aux dotations lorsqu'il souhaite augmenter certains postes. C'est ainsi que les crédits relatifs à la dotation d'intercommunalité diminuent pour augmenter ceux de la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale : c'est le mécanisme de l'écrêtement. Ainsi, la dotation de compensation baisse de **- 652 K€** de 2019 à 2024.

De plus, une réforme intervenue en loi de finances pour 2019 est venue changer le calcul du potentiel financier qui ne profite pas à Colmar Agglomération. Elle bénéficie cependant du mécanisme de garantie selon lequel une intercommunalité ne peut pas toucher moins de 95 % de la dotation perçue l'année précédente.

Ainsi, entre 2023 et 2024 :

- 111 K€** pour la dotation d'intercommunalité.
- 127 K€** pour la dotation de compensation.

1.1.3.2 Les allocations compensatrices

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
74832	Etat - Compensations CET (CVAE et CFE)	3 853 988,00 €	4 077 676,00 €	223 688,00 €	5,80%
	dont Compensations bases minimum (CA < 5 000 €)	324 132,00 €	375 365,00 €	51 233,00 €	15,81%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	3 525 347,00 €	3 695 847,00 €	170 500,00 €	4,84%
	dont autres compensations	4 509,00 €	6 464,00 €	1 955,00 €	43,36%
74833	Etat - Compensations TF	81 914,00 €	87 244,00 €	5 330,00 €	6,51%
	dont Compensations Foncier bâti	4 120,00 €	4 311,00 €	191,00 €	4,64%
	dont Compensations Foncier non bâti	2,00 €	2,00 €	0,00 €	0,00%
	dont Compensations abattement 50% locaux industriels	77 792,00 €	82 931,00 €	5 139,00 €	6,61%
74834	Etat - Compensations TH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total		3 935 902,00 €	4 164 920,00 €	229 018,00 €	5,82%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Les allocations compensatrices passent de **3 936 K€** en 2023 à **4 165 K€** en 2024, soit une hausse de + 5,82 %.

Ces allocations sont versées en compensation des réformes mises en place par l'État qui viennent diminuer les recettes fiscales des collectivités. Il ne s'agit donc pas de recettes supplémentaires, mais plutôt le signe de la baisse du pouvoir fiscal des collectivités. Les compensations suivent l'évolution législative et physique des bases fiscales.

1.1.3.3 Les subventions de fonctionnement

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
747	Participations	313 280,55 €	1 329 284,23 €	1 016 003,68 €	324,31%
7488	Autres attributions et participations	2 199 517,26 €	1 061 692,67 €	-1 137 824,59 €	-51,73%
Total		2 512 797,81 €	2 390 976,90 €	-121 820,91 €	-4,85%

Les subventions de fonctionnement passent de **2 513 K€** en 2023 à **2 391 K€** en 2024, soit une baisse de – 4,85 %.

Elles sont principalement liées aux performances de collecte qui permettent de bénéficier de subventions conséquentes parmi lesquelles figurent principalement celles de CITEO, un éco-organisme agréé par l'État qui gère le principe de la responsabilité élargie aux producteurs.

1.1.4 Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	134 468,31 €	154 247,72 €	19 779,41 €	14,71%
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	101 823,38 €	105 656,30 €	3 832,92 €	3,76%
75821	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	455 980,12 €	455 980,12 €	
755	Dépenses et pénalités perçus	8 219,74 €	0,00 €	-8 219,74 €	-100,00%
75888	Autres produits divers de gestion courante	17 256,42 €	1 302,61 €	-15 953,81 €	-92,45%
Total		261 767,85 €	717 186,75 €	455 418,90 €	173,98%

Les autres produits de gestion courante passent de **262 K€** en 2023 à **717 K€** en 2024.

Cette hausse substantielle est essentiellement liée au reversement de l'excédent de fonctionnement de **456 K€** du budget annexe de la zone d'activités « LES ERLÉN » vers le budget principal suite à la clôture de ce budget conformément à la délibération n° 11 du Conseil Communautaire du 5 décembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

9



1.1.5 Chapitre 77 – Recettes de cessions et produits exceptionnels

Produits exceptionnels	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
TOTAL	451 375,13 €	4 600,38 €	-446 774,75 €	-98,98%

Pour mémoire, l'exercice 2023 avait enregistré la cession d'une parcelle à Sainte-Croix-en-Plaine à hauteur de **445 K€**. En revanche, il n'a pas été constaté de cession en 2024.

1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %	Poids
011	Charges à caractère général	12 867 771,48 €	13 989 171,20 €	1 121 399,72 €	8,71%	22,30%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 978 655,96 €	7 456 117,77 €	477 461,81 €	6,84%	11,89%
014	Atténuations de produits	31 459 785,74 €	32 651 263,84 €	1 191 478,10 €	3,79%	52,05%
65	Autres charges de gestion courante	7 699 487,11 €	8 617 475,26 €	917 988,15 €	11,92%	13,74%
66	Charges financières	7 644,52 €	3 762,61 €	-3 881,91 €	-50,78%	0,01%
67	Charges exceptionnelles	3 631,36 €	4 994,65 €	1 363,29 €	37,54%	0,01%
68	Dotations aux provisions	2 770,00 €	1 960,00 €	-810,00 €	-29,24%	0,00%
Total		59 019 746,17 €	62 724 745,33 €	3 704 999,16 €	6,28%	100,00%

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **59 020 K€** en 2023 à **62 725 K€** en 2024 soit + 6,28 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

10



1.2.1 Chapitre 011 – Charges à caractère général

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
FLUIDES		565 032,67 €	525 937,99 €	-39 094,68 €	-6,92%
60611	Eau et assainissement	15 431,02 €	24 036,52 €	8 605,50 €	55,77%
60612	Energie - Electricité	172 905,02 €	180 337,07 €	7 432,05 €	4,30%
60613	Chauffage urbain	14 268,02 €	10 798,68 €	-3 469,34 €	-24,32%
60622	Carburants	362 428,61 €	310 765,72 €	-51 662,89 €	-14,25%
ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS		490 213,46 €	686 324,45 €	196 110,99 €	40,01%
61358	Locations mobilières	27 421,25 €	37 110,42 €	9 689,17 €	35,33%
62268	Honoraires	104 633,40 €	91 895,70 €	-12 737,70 €	-12,17%
6247	Transports collectifs du personnel	271 800,50 €	379 030,03 €	107 229,53 €	39,45%
6248	Transports divers	3 769,73 €	1 139,40 €	-2 630,33 €	-69,78%
6234	Réceptions	30 098,73 €	22 978,36 €	-7 120,37 €	-23,66%
6236	Catalogues et imprimés	52 489,85 €	154 170,54 €	101 680,69 €	193,71%
PRESTATIONS DE SERVICES		7 783 670,09 €	7 721 896,97 €	-61 773,12 €	-0,79%
611	Contrats de prestations de services	7 665 560,87 €	7 611 643,90 €	-53 916,97 €	-0,70%
6228	Divers	118 109,22 €	110 253,07 €	-7 856,15 €	-6,65%
ENTRETIEN MAINTENANCE FOURNITURES		1 194 690,95 €	1 425 729,63 €	231 038,68 €	19,34%
60632	Fournitures de petit équipement	231 285,26 €	291 408,15 €	60 122,89 €	26,00%
6068	Autres matières et fournitures	205 908,45 €	289 927,76 €	84 019,31 €	40,80%
615	Entretien et maintenance	663 459,78 €	757 464,86 €	94 005,08 €	14,17%
6156	Maintenance	94 037,46 €	86 928,86 €	-7 108,60 €	-7,56%
AUTRES		2 403 056,86 €	2 951 407,05 €	548 350,19 €	22,82%
6132	Locations immobilières	20 487,05 €	13 080,00 €	-7 407,05 €	-36,15%
6161	Assurances	104 619,84 €	125 444,19 €	20 824,35 €	19,90%
617	Etudes et recherches	24 218,23 €	189 685,00 €	165 466,77 €	683,23%
6184	Formations	34 236,28 €	27 408,78 €	-6 827,50 €	-19,94%
6281	Cotisations	451 262,11 €	475 419,68 €	24 157,57 €	5,35%
628722	Contribution eaux pluviales	1 485 692,06 €	1 626 943,94 €	141 251,88 €	9,51%
62875	Remboursement aux communes-membres	282 541,29 €	493 425,46 €	210 884,17 €	74,64%
DIVERS		431 107,45 €	677 875,11 €	246 767,66 €	57,24%
Total		12 867 771,48 €	13 989 171,20 €	1 121 399,72 €	8,71%

Les charges à caractère général passent de **12 868 K€** en 2023 à **13 989 K€** en 2024, soit une hausse de + 8,71 %.

Sur les fluides :

-39 K€ les dépenses liées au carburant retrouvent un niveau ordinaire après avoir connu une envolée exceptionnelle durant l'exercice 2022 suite au déclenchement de la guerre en Ukraine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Sur les animations, évènements et dispositifs :

- +129 K€** pour la coordination et l'organisation des navettes de Noël avec les intercommunalités participantes qui se sont encore développées en 2024 ;
- +61 K€** pour l'édition du livre consacré aux 80 ans de la libération de la Poche de Colmar.

Sur les prestations de services et l'entretien liée à la gestion des déchets :

- 22 K€** pour les prestations de déversement en usine d'incinération, le vidage des conteneurs de proximité, le traitement des déchets et l'entretien des équipements de gestion des déchets.

Sur les remboursements de frais :

- +210 K€** pour les remboursements de mise à disposition de personnel à la Ville de Colmar dans le cadre du schéma de mutualisation et les remboursements des opérations de manutention de l'équipe du parc automobile pour la fourrière.

A noter également :

- +21 K€** pour le coût des assurances ;
- +165 K€** pour les études qui diffèrent d'année en fonction des thématiques abordées ;
- +141 K€** pour la contribution des eaux pluviales versée par le budget principal au budget annexe de l'assainissement qui représente 20 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe.

1.2.2 Chapitre 012 – Les charges de personnel

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
621	Personnel extérieur au service	587 473,06 €	754 113,69 €	166 640,63 €	28,37%
6331	Versement de transport	27 716,00 €	29 192,00 €	1 476,00 €	5,33%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	101 304,92 €	106 794,09 €	5 489,17 €	5,42%
64	Charges de personnel et rémunérations	6 262 161,98 €	6 566 017,99 €	303 856,01 €	4,85%
Total		6 978 655,96 €	7 456 117,77 €	477 461,81 €	6,84%

Les charges de personnel passent de **6 979 K€** en 2023 à **7 456 K€** en 2024, soit une hausse de + 6,84 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

12



Ainsi, Colmar Agglomération a dû assumer les contraintes exogènes et endogènes classiques pour une collectivité :

- La hausse de 1,5% du point d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er juillet 2023 qui a représenté un effort de **45 K€** sur 6 mois en 2024 pour la collectivité ;
- La majoration de 5 points d'indice des fonctionnaires décidée par le Gouvernement au 1er janvier 2022 qui a représenté un effort de **43 K€** sur un an en 2024 pour la collectivité ;
- La réévaluation d'un point sur les cotisations employeur CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) pour **22 K€** au 1^{er} janvier 2024 ;
- L'impact de l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) qui s'est traduit par le coût des avancements et des promotions pour **75 K€**.

Au total, les contraintes exogènes et endogènes représentent un coût de **185 K€** en 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du cycle de discussions sur l'évolution du régime indemnitaire avec les représentants du personnel tout au long du second semestre 2023, Colmar Agglomération a convenu en décembre 2023 d'une clause de revoyure au premier trimestre 2024 en fonction de l'application des dispositifs décidés et des résultats constatés sur le compte administratif 2023. C'est dans ce contexte que l'instauration ou non d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été examinée lors du CST du 11 mars 2024.

En vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été créée par décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023. C'est dans ce cadre que Colmar Agglomération, en concertation avec les représentants du personnel, a décidé du versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents en 2024 pour un coût s'élevant à **75 K€**.

Au 31 décembre 2024, Colmar Agglomération compte un taux de vacance de 12,9 % qui a impacté le niveau des dépenses de personnel en 2024.

1.2.3 Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
7391118	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	149 156,74 €	40 677,84 €	-108 478,90 €	-72,73%
739211	Attributions de compensation	25 258 567,00 €	25 258 567,00 €	0,00 €	0,00%
739212	Dotation de solidarité communautaire	5 435 481,00 €	6 585 607,00 €	1 150 126,00 €	21,16%
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	497 929,00 €	570 379,00 €	72 450,00 €	14,55%
73951	Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales	118 652,00 €	115 501,00 €	-3 151,00 €	-2,66%
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	0,00 €	80 532,00 €	80 532,00 €	
Total		31 459 785,74 €	32 054 253,84 €	594 468,10 €	3,79%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Les atténuations de produits passent de **31 460 K€** en 2023 à **32 651 K€** en 2024, soit une hausse de + 3,79 %. Ce chapitre regroupe les mécanismes financiers qui relient Colmar Agglomération à ses communes-membres, tels que définis dans le pacte financier et fiscal. Ils représentent désormais 52 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal.

- +72 K€** pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal. A ce titre, il convient de souligner que depuis 2022, il a été mis en place une répartition dérogatoire libre du FPIC qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'optimisation financière du territoire présentée et concrétisée dans le pacte financier et fiscal 2022-2026. Ainsi, Colmar Agglomération prend en charge l'intégralité du FPIC, en lieu et place des communes membres ;
- 108 K€** pour les dégrèvements relatifs à la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ;
- +77 K€** pour le reversement des compensations de TH et CVAE. En effet, ces fractions de TVA font l'objet d'une notification définitive en début d'exercice générant ainsi ces ajustements.

L'attribution de compensation correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération. Elle n'a pas vocation à évoluer sans transfert de compétences ou de commune nouvelle et reste stable à **25 259 K€**.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un versement au profit des communes-membres financé par Colmar Agglomération. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique des bases professionnelles.

Après 3 années sans dynamisme sur la fiscalité professionnelle et donc sur la DSC, celle-ci a pu être significativement augmentée en lien direct avec les éléments suivants :

- La contribution foncière économique a augmenté de +780 K€ en 2023 sous l'effet de la revalorisation législative des bases. En prenant en compte la compensation versée par l'Etat pour les locaux industriels, les produits de CFE ont augmenté de +16,5% depuis 2020 (+2,3 M€).
- La contribution sur la valeur ajoutée a été remplacée par une fraction de TVA reversée par l'Etat. Cette compensation a atteint en 2023 le niveau que la CVAE atteignait en 2020 (correspondant à la situation économique 2019), soit 9,4 M€. Pas d'évolution à la hausse donc, mais pas de perte non plus comme on n'avait pu le constater sur les produits 2021-2022 en raison de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité économique.
- La taxe sur les surfaces commerciales a évolué **fortement en 2023, en raison des évolutions d'assiette ; générant un produit supplémentaire de +827 K€ par rapport à 2020.**

688 24680728 20250700 CC20250410_00 BF
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux a faiblement progressé (+93 K€).
- Soit 3,2 M€ de recettes fiscales supplémentaires en 2023, qui ont permis d'augmenter la DSC de 1,4 M€ (42,5% de l'évolution fiscale).

Soit 2 706 K€ de recettes fiscales supplémentaires en 2023, qui ont permis d'augmenter la DSC de 1 150 K€ en 2024 (42,5% de l'évolution fiscale).

1.2.4 Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	531 774,36 €	538 628,57 €	6 854,21 €	1,29%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 694,58 €	0,00 €	-1 694,58 €	-100,00%
655	Contingents et participations obligatoires	5 400 959,50 €	5 714 464,65 €	313 505,15 €	5,80%
657	Subventions de fonctionnement versées	1 744 125,33 €	2 357 653,48 €	613 528,15 €	35,18%
658	Charges diverses de la gestion courante	20 933,34 €	6 728,56 €	-14 204,78 €	-67,86%
Total		7 699 487,11 €	8 617 475,26 €	917 988,15 €	11,92%

Les charges de gestion courante passent de **7 699 K€** en 2023 à **8 617 K€** en 2024, soit une hausse de + 11,92 %.

Ce poste a enregistré :

- une hausse de la contribution aux services d'incendie et de secours (**+ 266 K€**) ;
- une hausse des subventions versées (**+ 614 K€**). Une grande partie de ces dépenses concerne la subvention de l'Office de Tourisme conformément à la nouvelle convention-cadre signée qui prévoit de nouvelles modalités de versement de la subvention (premier acompte de 50 % en N et le solde N en N+1, d'où une hausse de **525 K€** en 2024.

1.2.5 Chapitre 66 – Les charges financières

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 651,26 €	3 776,58 €	-3 874,68 €	-50,64%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-6,74 €	-13,97 €	-7,23 €	107,27%
Total		7 644,52 €	3 762,61 €	-3 881,91 €	-50,78%

Les charges d'intérêts atteignent seulement **3,8 K€** en 2024 et correspondaient à la dernière annuité de remboursement d'un prêt du Crédit Foncier qui est arrivé à son terme en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

15



1.2.6 Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 631,36 €	4 994,65 €	1 363,29 €	37,54%
Total		3 631,36 €	4 994,65 €	1 363,29 €	37,54%

Les charges exceptionnelles passent de **3,6 K€** en 2023 à **5 K€** en 2024.

II. Évolution de la section d'investissement

2.1 Recettes d'investissement

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	1 128 175,88 €	994 312,98 €	-133 862,90 €	-11,87%
Recettes d'ordre d'investissement	8 008 933,04 €	7 336 178,21 €	-672 754,83 €	-8,40%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Solde d'exécution reporté	16 330 254,90 €	18 254 148,43 €	1 923 893,53 €	11,78%
	25 467 363,82 €	26 584 639,62 €	1 117 275,80 €	4,39%

Les recettes d'investissement passent de **25 4678 K€** en 2023 à **26 585 K€** en 2024, soit une hausse de + 4,39 %.

Sur les recettes réelles d'investissement :

- 754 K€** de Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée ;
- 15 K€** de recettes liées au contrat de location-vente du refuge animalier ;
- 192 K€** de subventions d'investissement, dont :
 - **140 K€** au titre du solde de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour la réalisation de la pépinière d'entreprises ;
 - **39 K€** au titre du solde de la DSIL pour la réalisation de la piste cyclable entre Sundhoffen et la forêt du Neuland.

Sur les recettes d'ordre :

- 7 245 K€** de recettes d'amortissement ;
- 91 K€** de recettes d'ordre liées à l'intégration des frais d'études.

Auxquelles il convient d'ajouter un solde d'exécution d'investissement reporté de **18 254 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

16



2.2 Dépenses réelles d'investissement

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	6 710 079,82 €	11 038 579,00 €	4 328 499,18 €	64,51%
Dépenses financières	176 261,20 €	176 261,25 €	0,05 €	0,00%
Autres immobilisations financières	5 075,15 €	0,00 €	-5 075,15 €	-100,00%
Total	6 891 416,17 €	11 214 840,25 €	4 323 424,08 €	62,74%

Les dépenses réelles d'investissement passent de **6 891 K€** en 2023 contre **11 215 K€** en 2024, soit une hausse de + 62,74 %.

2.2.1 Les dépenses financières

Emprunts et dettes assimilées		CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
1641	Emprunts en euros	176 261,20 €	176 261,25 €	0,05 €	0,00%
FISCALITE PROFESSIONNELLE		176 261,20 €	176 261,25 €	0,00 €	-

Les dépenses financières s'établissent à **176 K€** en 2024. Elles sont constituées exclusivement du remboursement en capital de la dette.

2.2.2 Les dépenses d'équipement

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	326 009,47 €	575 885,73 €	249 876,26 €	76,65%
204	Subventions d'équipement	3 514 672,10 €	5 989 548,15 €	2 474 876,05 €	70,42%
21	Immobilisations corporelles	2 414 587,74 €	4 011 075,00 €	1 596 487,26 €	66,12%
23	Immobilisations en cours	454 810,51 €	462 070,12 €	7 259,61 €	1,60%
Total		6 710 079,82 €	11 038 579,00 €	4 328 499,18 €	64,51%

Les dépenses d'équipement enregistrent une forte hausse en passant de **6 710 K€** en 2023 à **11 039 K€** en 2024 (+ 64,51 %).

Fonds de concours aux communes-membres

- Dépenses réalisées : 3 447K€
- Reports sur 2025 : 3 482 K€

Les fonds de concours versés aux communes-membres ont atteint **3 447 K€**, principalement dans le cadre de 2 dispositifs :

- Le dispositif de soutien aux communes-membres

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

202342026-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



- Le fonds de concours exceptionnel lié à la fin du dispositif des crédits-avoirs eaux pluviales.

Compétence Développement économique

ZI Nord Acquisition parcelle	<ul style="list-style-type: none">• Dépense réalisée : 214 K€
Travaux de voirie Zones d'activités	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses réalisées : 809 K€• Reports sur 2025 : 92 K€
Rénovation toiture camping de l'III	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses réalisées : 78 K€
Aides aux entreprises	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses réalisées : 49 K€• Reports sur 2025 : 47 K€
Financement CPER	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses réalisées : 317 K€• Reports sur 2025 : 7 K€

Compétence Gestion des déchets

Programme conteneurs enterrés consignes de tri	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses réalisées : 1,210 K€• Reports sur 2025 : 453 K€
Acquisition 2 BOM et véhicules	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses réalisées : 769 K€• Reports sur 2025 : 1 165 K€
Investissement récurrent	<ul style="list-style-type: none">• Dépenses réalisées : 128 K€• Reports sur 2025 : 44 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Compétence Eaux pluviales

Achèvement des
opérations 2018-2021

- Reports sur 2025 : 201 K€

Programme
2022-2026

- Dépenses réalisées : 524 K€
- Reports sur 2025 : 322 K€

Investissement
récurrent

- Dépenses réalisées : 93 K€
- Reports sur 2025 : 59 K€

Compétence Mobilité

Pistes cyclables et
voie verte

- Dépenses réalisées : 238 K€
- Reports sur 2025 : 203 K€

Compétence Environnement

Aides à la rénovation
énergétique

- Dépenses réalisées : 362 K€

Compétence Base nautique

Base nautique

- Aménagements réalisés : 203 K€
- Reports sur 2025 : 6 K€

Compétence Aire d'accueil

Extension aire
d'accueil Colmar

- Etudes réalisées : 35 K€
- Reports sur 2025 : 80 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

19



Compétence Modernisation informatique et numérique

Infrastructures
informatiques

- Dépenses réalisées : 727 K€

Système
d'informations
géographiques

- Dépenses réalisées : 34 K€
- Reports sur 2025 : 26 K€

III. Le recul de la capacité d'autofinancement qui reste solide

Epargne brute en K€ - Budget principal



La capacité d'autofinancement brute (hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions) passe de **14 675 K€** en 2023 à **12 750 K€** en 2024, soit une baisse de 13 %.

Le résultat global de clôture du budget principal s'établit à **50 759 K€** au 31 décembre 2024. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

20



IV. Une intercommunalité faiblement endettée

Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2024.

Budget Général	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de dette globale	963 509 €	787 248 €
Capital remboursé dans l'exercice	176 261 €	176 261 €
Intérêts réglés dans l'exercice (hors ICNE)	7 651 €	3 777 €
Part de dette classée 1A charte Gissler	100%	100%
Taux moyen	0,73%	0,43%
Durée de vie moyenne	5 ans et 10 mois	6 ans
Durée de vie résiduelle	13 ans	12 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

21



Nombre de présents : 41
Absent(s) : 4
Excusé(s) : 15

Point 14 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement

Présents

M. Eric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Thierry STOEBNER, M. Alain RAMDANI, M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, Mme Sybille BERTHET, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, Mme Séverine GODDE, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Benjamin HUIN-MORALES, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER.

Excusés

M. Frédéric HILBERT, M. Claude KLINGER-ZIND.

Absents

M. Xavier DESSAIGNE, M. François LENTZ, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Oussama TIKRADI.

Ont donné procuration

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Lucien MULLER, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Philippe BETTER donne procuration à M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHÉ donne procuration à M. Joël HENNY, M. Christian DURR donne procuration à Mme Denise STOECKLE, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Eric LOESCH, Mme Dominique SCHAFFHAUSER donne procuration à M. Denis ARNDT, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Olivier ZINCK donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN, M. Olivier ZINCK n'ont pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Ministère de l'Intérieur - Secrétaire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 14 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'assainissement ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, pour le budget annexe de l'assainissement de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du budget annexe de l'assainissement ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 31 mars 2025,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité du budget annexe de l'assainissement les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement soumis à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe de l'assainissement tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		986 641,56 €		2 364 571,47 €		3 351 213,03 €
Résultat affecté (1068)		3 454 900,18 €				3 454 900,18 €
Opérations de l'exercice	6 137 341,39 €	2 012 025,99 €	9 632 187,88 €	11 430 938,72 €	15 769 529,27 €	13 442 964,71 €
TOTAUX	6 137 341,39 €	6 453 567,73 €	9 632 187,88 €	13 795 510,19 €	15 769 529,27 €	20 249 077,92 €
Résultats de clôture		316 226,34 €		4 163 322,31 €		4 479 548,65 €
Restes à réaliser	3 675 095,72 €	602 093,60 €			3 675 095,72 €	602 093,60 €
TOTAUX CUMULES	3 675 095,72 €	918 319,94 €		4 163 322,31 €	3 675 095,72 €	5 081 642,25 €
RESULTATS DEFINITIFS	2 756 775,78 €			4 163 322,31 €		1 406 546,53 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération, pour sa gestion de l'exercice 2024 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget annexe de l'assainissement

Conseil Communautaire du 10 avril 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

1



Table des matières

I.	Évolution de la section d'exploitation	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i>	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i>	3
II.	Évolution de la section d'investissement	4
III.	La capacité d'autofinancement stable.....	5
IV.	L'endettement maîtrisé	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

2



I. Évolution de la section d'exploitation

1.1 Recettes réelles d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 069 590,96 €	9 375 993,82 €	306 402,86 €	3,38%
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	1 475 950,00 €	1 668 700,00 €	192 750,00 €	13,06%
75	Autres produits de gestion courante	11 134,54 €	20 595,88 €	9 461,34 €	84,97%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	502,59 €	383,72 €	-118,87 €	-23,65%
78	Reprises sur provisions	0,00 €	4 925,00 €	4 925,00 €	
Total		10 557 178,09 €	11 070 598,42 €	513 420,33 €	4,86%

Les recettes d'exploitation passent de **10 557 K€** en 2023 à **11 071K€** en 2024, soit une hausse de + 4,86 %.

Les recettes d'exploitation sont principalement constituées des produits des services (84,73 %). Ils progressent de **306 K€** en 2024.

Pour mémoire, la redevance d'assainissement se compose d'une part variable en fonction de la consommation et d'une part fixe relative à l'abonnement au service.

Ainsi, afin de pouvoir faire face à l'actualisation des prix du marché d'exploitation, la hausse contrainte des cotisations du SITEUCE et l'ampleur du programme d'investissement 2023-2027, la part fixe de la redevance d'assainissement a été portée à **17 €** en 2024 (+ 0,5 €) et la part variable a été fixée à **1,155 €** par m³ (+ 0,065 €).

Les subventions augmentent de **193 K€** sous l'effet du réajustement de la contribution eaux pluviales fixée à 20 % des charges de fonctionnement du réseau d'assainissement conformément à la circulaire du 12 décembre 1978.

1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	6 928 471,13 €	7 467 255,48 €	538 784,35 €	7,78%
012	Charges de personnel et frais assimilés	107 501,29 €	119 692,07 €	12 190,78 €	11,34%
014	Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	7 100,69 €	1,11 €	-7 099,58 €	-99,98%
66	Charges financières	50 206,51 €	45 763,61 €	-4 442,90 €	-8,85%
67	Charges exceptionnelles	18 432,82 €	101 133,18 €	82 700,36 €	448,66%
68	Dotations aux provisions	5 248,00 €	0,00 €	-5 248,00 €	-100,00%
Total		7 116 960,44 €	7 633 843,35 €	516 882,91 €	7,27%

Accusé de réception en Ministère de l'Intérieur
068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Globalement, les dépenses d'exploitation augmentent de 8,67 % entre 2023 et 2024 pour atteindre **7 734 K€**.

Les charges à caractère général passent de **6 928 K€** à **7 467 K€**, soit **+ 539 K€**, en raison de deux facteurs :

- L'actualisation des prix du marché d'exploitation : **+ 252 K€** en 2024 ;
- La hausse contrainte des cotisations du SITEUCE : **+ 439 K€** en 2024.

II. Évolution de la section d'investissement

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	1 222 064,70 €	82 144,29 €	-1 139 920,41 €	-93,28%
Recettes d'ordre d'investissement	2 171 143,88 €	1 929 881,70 €	-241 262,18 €	-11,11%
Excédents de fonctionnement capitalisés	4 025 138,95 €	3 454 900,18 €	-570 238,77 €	-14,17%
Solde d'exécution reporté	0,00 €	986 641,56 €	986 641,56 €	
	7 418 347,53 €	6 453 567,73 €	-964 779,80 €	-13,01%

Le budget annexe de l'assainissement peut compter sur ses recettes d'amortissement (**1 898 K€**) et les excédents de fonctionnement capitalisés (**3 455 K€**) en 2024, pour financer ses investissements. Par ailleurs, il a pu mobiliser **65 K€** de subventions d'investissement pour la mise en place d'équipements d'autosurveillance sur neuf déversoirs d'orage.

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	4 685 875,86 €	5 451 894,73 €	766 018,87 €	16,35%
Opérations pour compte de tiers	87 575,25 €	46 094,36 €	-41 480,89 €	-47,37%
Dépenses financières	243 232,60 €	247 472,73 €	4 240,13 €	1,74%
Total	5 016 683,71 €	5 745 461,82 €	728 778,11 €	14,53%

Les dépenses d'équipement passent de **5 017 K€** en 2023 à **5 745 K€** en 2024, soit une hausse substantielle de 14,53 % :

- 490 K€** pour les opérations 2018-2021 en voie d'achèvement ;
- 2 424 K€** pour le programme pluriannuel 2022-2026 de renouvellement d'extension des réseaux ;
- 1 841 K€** pour le programme de mise aux normes des réseaux de Horbourg-Wihr ;
- 742 K€** pour l'investissement récurrent (renouvellement fonctionnel, branchements neufs, travaux en régie).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

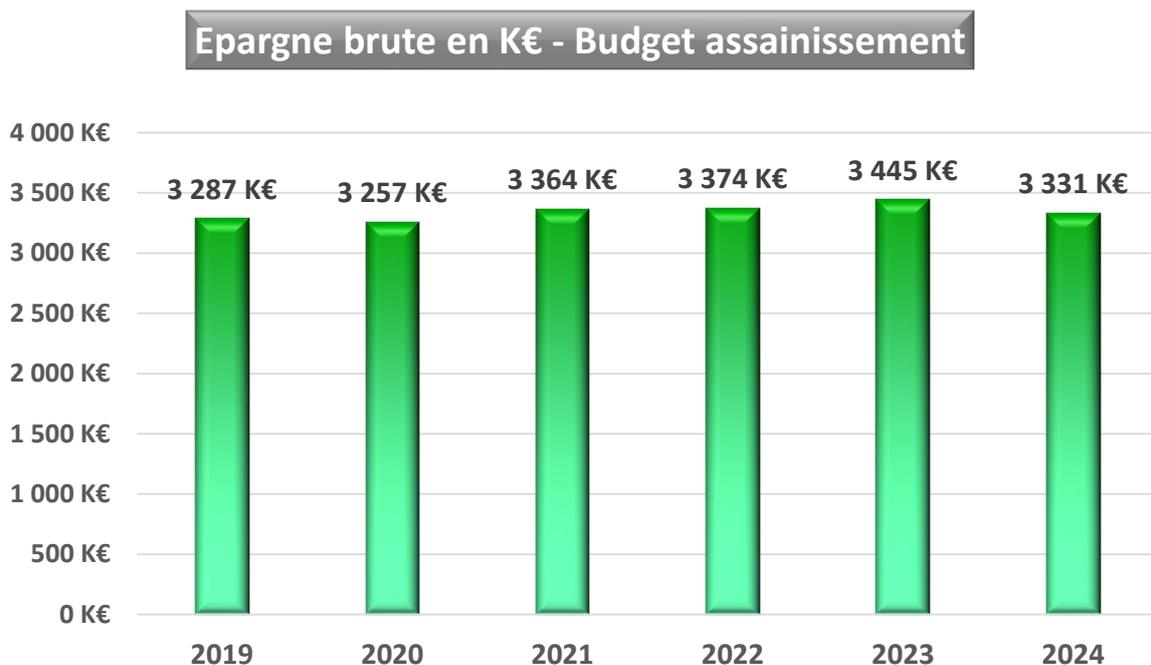
Pour l'autorité compétente par délégation



Principales opérations du programme 2024 :

- Bischwihr – rue de l'Eglise ;
- Colmar – avenue du Général De Gaulle, rue Saint-Josse, rue de Verdun, rue des Glaïeuls, rue d'Agen ;
- Herrlisheim – rue des Mouettes ;
- Horbourg-Wihr – rue de Lorraine ;
- Jepsheim – Grand'Rue ;
- Turckheim – boulevard Charles Grad ;
- Walbach – square Sissler ;
- Wickerswihr – rue du Nord ;
- Wintzenheim – route de Colmar, faubourg des Vosges.

III. La capacité d'autofinancement stable



La capacité d'autofinancement brute (hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions) demeure dans la moyenne des derniers exercices, mais passe de **3 445 K€** en 2023 à **3 331 K€** en 2024 (-3,30 %).

Le résultat global de clôture du budget annexe de l'assainissement s'établit à **4 480 K€** au 31 décembre 2024. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



IV. L'endettement maîtrisé

Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2024.

Ainsi, après l'opération de désensibilisation du produit structuré (produit de pente exposé à un risque élevé) menée en 2023, l'encours de dette de ce budget annexe est extrêmement faible et est composé exclusivement de prêts à taux fixe pour lesquels aucune « fenêtre » de négociation intéressante ne s'est présentée au regard de la situation actuelle des marchés.

Budget Assainissement	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de dette globale	1 382 670 €	1 135 197 €
Capital remboursé dans l'exercice	243 233 €	247 473 €
Intérêts réglés dans l'exercice (hors ICNE)	52 756 €	46 349 €
Part de dette classée 1A charte Gissler	100%	100%
Taux moyen	3,39%	3,46%
Durée de vie moyenne	6 ans et 2 mois	6 ans et 3 mois
Durée de vie résiduelle	10 ans et 7 mois	11 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-01-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

6



Nombre de présents : 41
Absent(s) : 4
Excusé(s) : 15

Point 13 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau

Présents

M. Eric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Thierry STOEBNER, M. Alain RAMDANI, M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, Mme Sybille BERTHET, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, Mme Séverine GODDE, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Benjamin HUIN-MORALES, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER.

Excusés

M. Frédéric HILBERT, M. Claude KLINGER-ZIND.

Absents

M. Xavier DESSAIGNE, M. François LENTZ, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Oussama TIKRADI.

Ont donné procuration

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Lucien MULLER, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Philippe BETTER donne procuration à M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHÉ donne procuration à M. Joël HENNY, M. Christian DURR donne procuration à Mme Denise STOECKLE, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Eric LOESCH, Mme Dominique SCHAFFHAUSER donne procuration à M. Denis ARNDT, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Olivier ZINCK donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN, M. Olivier ZINCK n'ont pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Ministère de l'Intérieur - Secrétaire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 13 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'eau ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du budget annexe de l'eau figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, pour le budget annexe de l'eau de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du budget annexe de l'eau ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 31 mars 2025,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité du budget annexe de l'eau les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'eau soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe de l'eau tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE EAU						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	550 910,47 €			1 376 705,12 €	550 910,47 €	1 376 705,12 €
Résultat affecté (1068)		1 382 613,28 €				1 382 613,28 €
Opérations de l'exercice	6 021 953,95 €	3 196 325,88 €	10 086 925,13 €	11 877 082,15 €	16 108 879,08 €	15 073 408,03 €
TOTAUX	6 572 864,42 €	4 578 939,16 €	10 086 925,13 €	13 253 787,27 €	16 659 789,55 €	17 832 726,43 €
Résultats de clôture		-1 993 925,26 €		3 166 862,14 €		1 172 936,88 €
Restes à réaliser	850 512,16 €	207 807,90 €			850 512,16 €	207 807,90 €
TOTAUX CUMULES	850 512,16 €	-1 786 117,36 €		3 166 862,14 €	850 512,16 €	1 380 744,78 €
RESULTATS DEFINITIFS	2 636 629,52 €			3 166 862,14 €		530 232,62 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération, pour sa gestion de l'exercice 2024 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget annexe de l'eau

Conseil Communautaire du 10 avril 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

1



Table des matières

I.	Évolution de la section d'exploitation	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i>	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i>	3
II.	Évolution de la section d'investissement	4
III.	Progression de la capacité d'autofinancement	5
IV.	L'endettement maîtrisé	5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

2



I. Évolution de la section d'exploitation

1.1 Recettes réelles d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 589 371,66 €	11 351 553,27 €	-237 818,39 €	-2,05%
73	Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74	Dotations, subventions et participations	149 079,10 €	266 721,26 €	117 642,16 €	78,91%
75	Autres produits de gestion courante	6 674,33 €	19 848,13 €	13 173,80 €	197,38%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	12 135,11 €	2 907,49 €	-9 227,62 €	-76,04%
78	Reprises sur provisions	0,00 €	6 492,00 €	6 492,00 €	
	Total	11 757 260,20 €	11 647 522,15 €	-109 738,05 €	-0,93%

Les recettes d'exploitation passent de **11 757 K€** en 2023 à **11 648 K€** en 2024, soit une légère baisse de – 0,93 %.

Elles sont principalement constituées des produits des services (97,46 %), parmi elles les recettes liées à la vente d'eau aux abonnés et les redevances de l'Agence de l'Eau afférentes. Pour mémoire, la redevance d'eau se compose d'une part variable en fonction de la consommation et d'une part fixe relative à la location de compteur.

Au regard de l'actualisation du marché d'exploitation et de l'ampleur du programme d'investissement 2023-2027, la part fixe de la redevance d'eau a augmenté en 2024 de + 0,5€ pour s'établir à 25 € et la part variable a augmenté de + 0,04€ pour s'établir à 1,165 € par m3 consommé. Néanmoins, l'exercice 2024 a enregistré une baisse des consommations liée notamment à la météo, d'où une baisse enregistrée de – **238 K€**.

1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	4 779 358,38 €	4 501 829,37 €	-277 529,01 €	-5,81%
012	Charges de personnel et frais assimilés	167 118,97 €	127 115,11 €	-40 003,86 €	-23,94%
014	Atténuations de produits	2 958 142,00 €	2 695 930,40 €	-262 211,60 €	-8,86%
65	Autres charges de gestion courante	9 454,31 €	0,00 €	-9 454,31 €	-100,00%
66	Charges financières	9 369,42 €	5 849,25 €	-3 520,17 €	-37,57%
67	Charges exceptionnelles	2 586,46 €	207 911,47 €	205 325,01 €	7938,46%
68	Dotations aux provisions	6 061,00 €	0,00 €	-6 061,00 €	-100,00%
	Total	7 932 090,54 €	7 538 635,60 €	-393 454,94 €	-4,96%

Globalement, les dépenses d'exploitation diminuent de 4,96 % entre 2023 et 2024 et s'élèvent à **7 539 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

3



Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des redevances reversées à l'Agence de l'Eau qui dépendent de la consommation d'eau et du décalage de versement des commissions de l'Agence de l'Eau dans l'attente de la mise en place de la nouvelle réforme.

II. Évolution de la section d'investissement

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	115 929,00 €	297 636,50 €	181 707,50 €	156,74%
Recettes d'ordre d'investissement	2 523 967,72 €	2 898 689,38 €	374 721,66 €	14,85%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 899 093,98 €	1 382 613,28 €	-516 480,70 €	-27,20%
Solde d'exécution reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	4 538 990,70 €	4 578 939,16 €	39 948,46 €	0,88%

Le budget annexe de l'eau peut compter sur ses excédents capitalisés (**1 383 K€**) et ses recettes d'amortissement (**2 548 K€**) en 2024, pour financer ses investissements.

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	3 307 123,17 €	5 308 851,27 €	2 001 728,10 €	60,53%
Opérations pour compte de tiers	0,00 €	17 609,50 €	17 609,50 €	
Dépenses financières	131 342,39 €	115 533,33 €	-15 809,06 €	-12,04%
Total	3 438 465,56 €	5 441 994,10 €	2 003 528,54 €	58,27%

En 2024, les dépenses d'équipement s'élèvent à **5 309 K€**, soit une hausse substantielle de 60,53 % par rapport à 2023. Elles ont majoritairement concerné des travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux et des ouvrages :

- 194 K€** pour les opérations 2019-2021 en voie d'achèvement;
- 3 945 K€** pour le programme pluriannuel 2022-2026 ;
- 733 K€** pour l'investissement récurrent (renouvellement fonctionnel, branchements neufs, travaux en régie).

Principales opérations du programme 2024 :

- Colmar – avenue du Général De Gaulle, route de Rouffach, route d'Ingersheim, rue de la Semm, rue Saint-Josse ;
- Horbourg-Wihr – rue de Lorraine ;
- Ingersheim – rue des Roses ;
- Turckheim – boulevard Charles Grad ;
- Walbach – square Sissler ;
- Wickerschwihr – rue du Général De Gaulle ;
- Wintzenheim – faubourg des Vosges, rue Adolph Hirtz.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

68-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Accusé certifié exécutoire

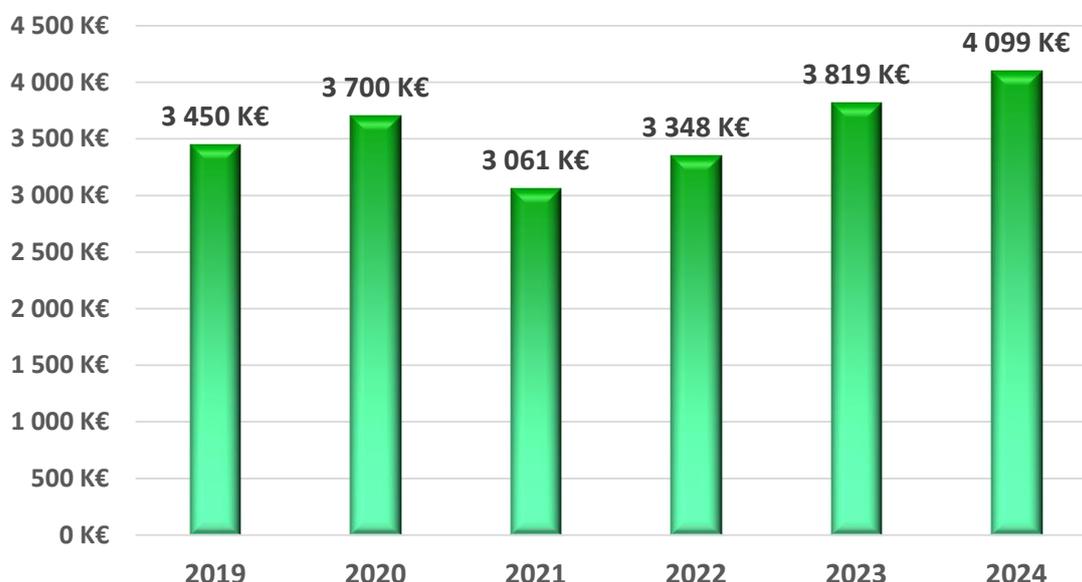
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



III. Progression de la capacité d'autofinancement

Epargne brute en K€ - Budget eau



La capacité d'autofinancement brute (hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions) passe de **3 819 K€** en 2023 à **4 099 K€** en 2024, soit une hausse de 7,34 %.

Le résultat global de clôture du budget annexe de l'eau s'établit à **1 173 K€** au 31 décembre 2024. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2025.

IV. L'endettement maîtrisé

Colmar Agglomération n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt en 2024.

L'encours de dette de ce budget annexe est extrêmement faible et est composé exclusivement de prêts à taux fixe pour lesquels aucune « fenêtre » de négociation intéressante ne s'est présentée au regard de la situation actuelle des marchés.

Budget Eau	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de dette globale	221 067 €	105 533 €
Capital remboursé dans l'exercice	131 342 €	115 533 €
Intérêts réglés dans l'exercice (hors ICNE)	9 712 €	6 119 €
Part de dette classée 1A charte Gissler	100%	100%
Taux moyen	2,85%	2,85%
Durée de vie moyenne	1 an et 5 mois	11 mois
Durée de vie résiduelle	1 an et 10 mois	11 mois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 41

Absent(s) : 4

Excusé(s) : 15

Point 17 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports

Présents

M. Eric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Thierry STOEBNER, M. Alain RAMDANI, M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, Mme Sybille BERTHET, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, Mme Séverine GODDE, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Benjamin HUIN-MORALES, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER.

Excusés

M. Frédéric HILBERT, M. Claude KLINGER-ZIND.

Absents

M. Xavier DESSAIGNE, M. François LENTZ, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Oussama TIKRADI.

Ont donné procuration

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Lucien MULLER, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Philippe BETTER donne procuration à M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHÉ donne procuration à M. Joël HENNY, M. Christian DURR donne procuration à Mme Denise STOECKLE, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Eric LOESCH, Mme Dominique SCHAFFHAUSER donne procuration à M. Denis ARNDT, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Olivier ZINCK donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN, M. Olivier ZINCK n'ont pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-06-BF

Ministère de l'Intérieur - Secrétaire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 17 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU
BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe des transports ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du budget annexe des transports figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, pour le budget annexe des transports de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et la décision modificative de l'exercice considéré du budget annexe des transports ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 31 mars 2025,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité du budget annexe des transports les identités de valeurs, avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des transports soumis à son

068-246800726-20250410-CC20250410-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe des transports tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 138 109,75 €		2 437 406,41 €		3 575 516,16 €
Résultat affecté (1068)		1 283 350,53 €				1 283 350,53 €
Opérations de l'exercice	5 359 598,98 €	3 443 011,65 €	14 746 241,22 €	15 314 030,32 €	20 105 840,20 €	18 757 041,97 €
TOTAUX	5 359 598,98 €	5 864 471,93 €	14 746 241,22 €	17 751 436,73 €	20 105 840,20 €	23 615 908,66 €
Résultats de clôture		504 872,95 €		3 005 195,51 €		3 510 068,46 €
Restes à réaliser	1 757 482,44 €	1 285 096,50 €			1 757 482,44 €	1 285 096,50 €
TOTAUX CUMULES	1 757 482,44 €	1 789 969,45 €		3 005 195,51 €	1 757 482,44 €	4 795 164,96 €
RESULTATS DEFINITIFS		32 487,01 €		3 005 195,51 €		3 037 682,52 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération, pour sa gestion de l'exercice 2024 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget annexe des transports

Conseil Communautaire du 10 avril 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

1



Table des matières

I.	Évolution de la section d'exploitation	3
1.1	<i>Recettes réelles d'exploitation</i>	3
1.2	<i>Dépenses réelles d'exploitation</i>	3
II.	Évolution de la section d'investissement	4
III.	La capacité d'autofinancement en hausse.....	5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

2



I. Évolution de la section d'exploitation

1.1 Recettes réelles d'exploitation

Chap.	Libellés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %	Poids
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 350 268,62 €	2 483 535,34 €	133 266,72 €	5,67%	16,95%
73	Impôts et taxes	10 086 143,62 €	10 879 817,10 €	793 673,48 €	7,87%	74,26%
74	Dotations, subventions et participations	904 305,75 €	481 004,57 €	-423 301,18 €	-46,81%	3,28%
75	Autres produits de gestion courante	134 085,39 €	191 615,31 €	57 529,92 €	42,91%	1,31%
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
77	Produits exceptionnels	1 206 378,00 €	615 622,00 €	-590 756,00 €	-48,97%	4,20%
013	Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00%
Total		14 681 181,38 €	14 651 594,32 €	-29 587,06 €	-0,20%	100,00%

Les recettes d'exploitation passent de **14 681 K€** en 2023 à **14 652 K€** en 2024, soit une légère baisse de - 0,20 %.

Les produits des services sont constitués exclusivement des recettes de billetterie (**2 484 K€**) et enregistrent une hausse de **133 K€** (+ 5,67 %), liée à la refonte du réseau mise en place à compter du 1^{er} septembre 2024.

Par ailleurs, les produits du versement mobilité dont le taux avait été porté à 0,80 % en 2023 afin de faire face à la flambée des prix énergétiques et financer la refonte du réseau, enregistrent une hausse de **794 K€** pour s'établir à **10 880 K€** en 2024.

La Région Grand Est et l'État financent le transport scolaire intégré dans le service de transports urbains pour **308 K€**.

Pour mémoire, Colmar Agglomération avait bénéficié en 2023 d'un dispositif de soutien exceptionnel de l'Etat au bénéfice des autorités organisatrices de la mobilité qui avaient dû faire face à une augmentation exponentielle de leurs charges à hauteur de 417 K€ ce qui explique la baisse de ce chapitre.

1.2 Dépenses réelles d'exploitation

Comptes	Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %	Poids
011	Charges à caractère général	12 446 843,38 €	12 552 804,28 €	105 960,90 €	0,85%	99,57%
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 873,88 €	42 745,64 €	-21 128,24 €	-33,08%	0,34%
014	Atténuations de produits	4 506,42 €	4 909,03 €	402,61 €	8,93%	0,04%
65	Autres charges de gestion courante	3 053,71 €	6 156,57 €	3 102,86 €	101,61%	0,05%
Total		12 518 277,39 €	12 606 615,52 €	88 338,13 €	0,71%	100,00%

Les dépenses d'exploitation passent de **12 518 K€** en 2023 à **12 607 K€** en 2024, soit une légère hausse de 0,71 %.

068-246800726-20250410-CC20250410-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Après une hausse substantielle des dépenses d'exploitation entre 2023 et 2024 liée à l'actualisation du forfait de charges impactée par l'envolée du prix du gaz et du transport, les dépenses d'exploitation enregistrent :

- La refonte du réseau de bus mise en place au 1^{er} septembre 2024 pour **900 K€** ;
- La liaison de bus entre Colmar et Walbach inaugurée en septembre 2023 pour **70 K€** ;
- La modernisation du service de transport à la demande « Flexitrace » impulsée en septembre 2023 à hauteur **100 K€**.

C'est pourquoi elles restent stables entre 2023 et 2024.

La refonte du réseau de bus, menée par Colmar Agglomération et la Stuce, est basée sur 3 grands principes :

- Augmentation de l'offre de transport avec 45% d'offre supplémentaire ;
- Cadencement des lignes ;
- Une meilleure lisibilité.

Moins de lignes, mais une offre qui couvre plus de secteurs avec des fréquences de passages plus importantes. Cette nouvelle offre est complétée par la navette Cœur de Ville, les services FlexiTrace et Trace Mobile, les lignes pénétrantes du réseau Fluo 68 et des lignes spéciales scolaires.

En fonction de la période de la journée, les lignes ont une fréquence de passage toutes les 10, 20, 30 ou 60 minutes.

II. Évolution de la section d'investissement

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Recettes réelles d'investissement	3 315,25 €	1 186 740,19 €	1 183 424,94 €	35696,40%
Recettes d'ordre d'investissement	1 526 698,29 €	2 256 271,46 €	729 573,17 €	47,79%
Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	1 283 350,53 €	1 283 350,53 €	
Solde d'exécution reporté	1 258 744,76 €	1 138 109,75 €	-120 635,01 €	-9,58%
	2 788 758,30 €	5 864 471,93 €	3 075 713,63 €	110,29%

Le budget annexe des transports peut compter sur ses recettes d'amortissement (**2 256 K€**) et son solde d'exécution reporté (**1 138 K€**) en 2024, pour financer ses investissements.

Par ailleurs, en raison du vaste programme d'investissement réalisé durant l'exercice 2024, une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal a été versée à hauteur de **1,112 K€** conformément à la délibération n° 15 du 5 décembre 2024.

Intitulés	CA 2023	CA 2024	Evolution en €	Evolution en %
Dépenses d'équipement	959 430,95 €	1 604 507,22 €	645 076,27 €	67,24%
Total	959 430,95 €	1 604 507,22 €	645 076,27 €	67,24%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

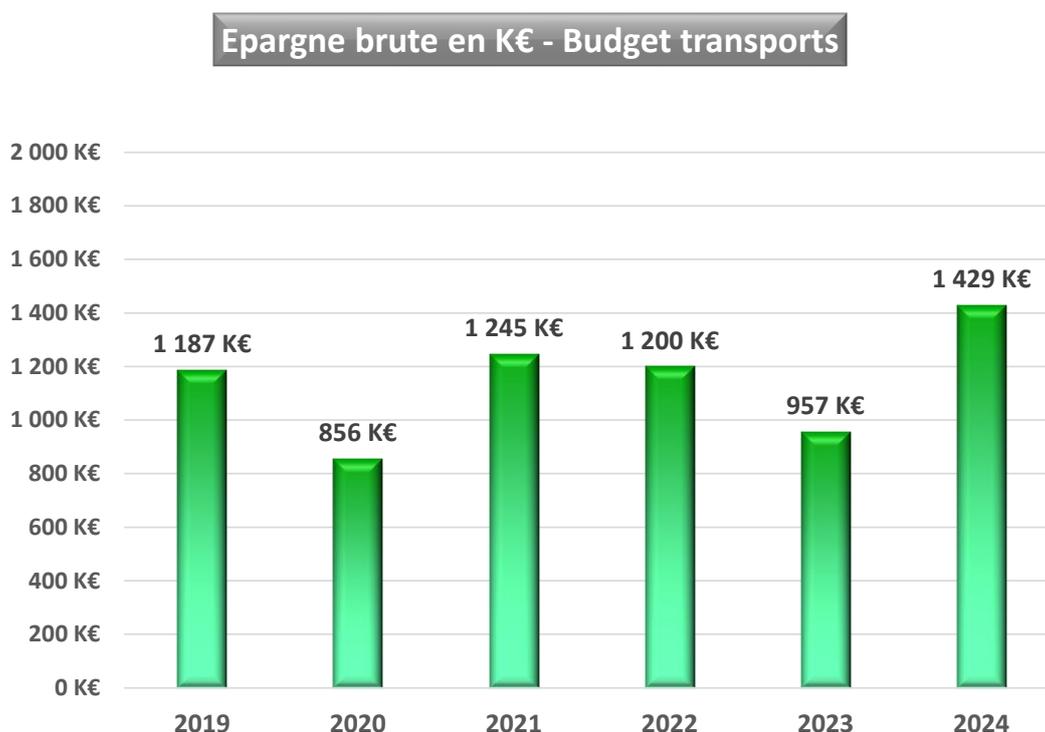
Pour l'autorité compétente par délégation



Ainsi, les dépenses d'équipement passent de **959 K€** en 2023 à **4 580 K€** en 2024 :

- 2 004 K€** pour l'acquisition de 6 bus ;
- 1 811 K€** pour la refonte du réseau ;
- 449 K€** pour la modernisation de la billettique ;
- 235 K€** pour l'achèvement de la rénovation de la station GNV.

III. La capacité d'autofinancement en hausse



La capacité d'autofinancement brute (hors produits exceptionnels, résultats reportés et provisions) passe de **957 K€** en 2023 à **1 429 K€** en 2024, soit une hausse de 49 %.

Le résultat global de clôture du budget annexe des transports s'établit à **3 510 K€** au 31 décembre 2024. Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-06-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Nombre de présents : 41
Absent(s) : 4
Excusé(s) : 15

Point 16 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZA des Erlen

Présents

M. Eric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Thierry STOEBNER, M. Alain RAMDANI, M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, Mme Sybille BERTHET, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, Mme Séverine GODDE, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Benjamin HUIN-MORALES, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER.

Excusés

M. Frédéric HILBERT, M. Claude KLINGER-ZIND.

Absents

M. Xavier DESSAIGNE, M. François LENTZ, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Oussama TIKRADI.

Ont donné procuration

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Lucien MULLER, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Philippe BETTER donne procuration à M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHÉ donne procuration à M. Joël HENNY, M. Christian DURR donne procuration à Mme Denise STOECKLE, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Eric LOESCH, Mme Dominique SCHAFFHAUSER donne procuration à M. Denis ARNDT, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Olivier ZINCK donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN, M. Olivier ZINCK n'ont pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

038-21690076-20250410-CC20250410-08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 16 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU
BUDGET ANNEXE DE LA ZA DES ERLÉN**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe de la ZA des Erlen ;

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du budget annexe de la ZA des Erlen figurant en annexe de la présente délibération ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, pour le budget annexe de la ZA des Erlen de Colmar Agglomération ;

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du budget annexe de la ZA des Erlen ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 31 mars 2025,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité annexe de la ZA des Erlen les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZA des Erlen soumis à son

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe de la ZA des Erlen tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE ZA ERLLEN						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	133 292,98 €			481 606,44 €	133 292,98 €	481 606,44 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	47 979,40 €	181 272,38 €	658 274,71 €	176 668,27 €	706 254,11 €	357 940,65 €
TOTAUX	181 272,38 €	181 272,38 €	658 274,71 €	658 274,71 €	839 547,09 €	839 547,09 €
Résultats de clôture		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €			0,00 €		0,00 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération, pour sa gestion de l'exercice 2024 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget annexe de la ZA des Erlen

Conseil Communautaire du 10 avril 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

1



L'instruction budgétaire et comptable M57 rend obligatoire la tenue d'une comptabilité de stocks pour le suivi des lotissements ou des zones. De ce fait, le budget annexe de la Zone d'Activité des Erlen est concerné par ces règles spécifiques. Ce suivi permet de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité. Ces stocks sont calculés en fonction du coût de production cumulé du m² cessible multiplié par la surface restant à vendre.

Opérations réelles - Fonctionnement		CA 2023		CA 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Charges entrant dans le cycle de production				
65	Autres charges de gestion courante			477 002,33 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		488 486,28 €		481 606,44 €
7015	Vente de terrains aménagés		182 758,00 €		176 668,00 €
75	Autres produits de gestion courante		0,02 €		0,27 €
76	Produits financiers				
Opérations réelles - Investissement		CA 2023		CA 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001	Résultat de fonctionnement reporté	273 309,94 €		133 292,98 €	
168741	Communes membres du GFP	49 620,90 €		47 979,40 €	
Opérations d'ordre		CA 2023		CA 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3555	Variation des stocks de terrains aménagés	181 272,38 €	370 910,24 €		181 272,38 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	370 910,24 €	181 272,38 €	181 272,38 €	
Total		875 113,46 €	1 223 426,92 €	839 547,09 €	839 547,09 €

Durant l'exercice 2024, le dernier lot d'une surface de 3 012 m² fut cédé à la société SCI SHINKA pour le compte de la société ENSO GROUP générant un produit de **176 668 € HT**.

Ainsi, après l'achèvement des travaux d'aménagement, la commercialisation et la cession des vingt-sept lots puis l'annulation du stock initial à hauteur de 181 272,38 €, le budget annexe de la Zone d'Activité des Erlen a été définitivement clôturé conformément à la délibération du 5 décembre 2024.

Préalablement à la clôture, l'excédent de **455 980,12 €** a fait l'objet d'un reversement vers le budget principal (mandat au compte 65822 « Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal »).

Le coût de production pour l'aménagement de cette zone d'activité s'élevait à **3 897 K€** pour une surface de 64 750 m².

- ➔ Ainsi, **le résultat global de clôture de la ZA des Erlen est nul au 31 décembre 2024.**
- ➔ De ce fait, en raison d'un résultat de fonctionnement nul et en l'absence de besoin de financement, **aucune délibération d'affectation du résultat de ce budget annexe ne sera prise.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour mémoire, le bilan définitif de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
6015 - Terrains à aménager	1 021 000,00 €	7015 - Ventes de terrains aménagés	3 773 715,97 €
		SCI AC2B-CALULUS	356 538,00 €
		SCI MIMONAY	93 160,00 €
		SCI TERRA NOVA	322 944,00 €
		SCI DAVIMA-BECHLER DAVID	140 198,00 €
		SCI GIGARO - XAVIER MOUZE	161 078,00 €
		SCI FELICIE - METIN PISCINES	117 172,00 €
		SCI DOM - POLSTONE	95 306,00 €
		SCI ORCA - SYNCHRO MEDICAL	101 454,00 €
		SCI 5G - GMI	135 848,00 €
		SCI PALOMA - ALSACE CREATION	131 498,00 €
		MAIRIE DE WETTOLSHEIM	157 412,00 €
		SCI MP - WURTZ	102 520,00 €
		SCI WAGRAM - ARCADE	92 895,00 €
		SCI FLEXPART - TIE	131 614,00 €
		SCI GRIMAUD - INDIA France	140 580,00 €
		SCI TELTIMMO - TEKTI INGENIERIE	95 989,97 €
		SCI MILAH - HYDRAUFLEX	88 230,00 €
		SCI GILG - GILG ET FILS SARL	131 846,00 €
		MAIRIE DE WETTOLSHEIM	115 201,00 €
		SCI LAFER - FEB SERVICES	118 250,00 €
		SCI ANAKENA - HOFFERT	91 025,00 €
		SCI ELIAS RB - ESPACE BUREAU	107 685,00 €
		SCI CARLA - CED	113 924,00 €
		SCI GROB - GROB FRANCIS	89 210,00 €
		BURGER COMPAGNIE ET ORGAZONE	182 712,00 €
		LOT 21 - INDIA France	182 758,00 €
		ENZO GROUP	176 668,00 €
6045 - Etudes et prestations de services	280 935,03 €	74718 - Participations de l'Etat	300 000,00 €
605 - Matériel, équipements et travaux	2 590 813,97 €	7473 - Participations du Département	300 000,00 €
608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	4 125,62 €	75888 - Autres produits divers de gestion courante	8,19 €
657341 - Subventions de fonctionnement aux organismes publics - communes	21 022,21 €	7688 - Autres produits financiers	153,48 €
Remboursement Wettolsheim 2002	21 022,21 €		
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	0,69 €		
TOTAL GENERAL	3 917 897,52 €	TOTAL GENERAL	4 373 877,64 €
Excédent au cloture	455 980,12 €		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

3



Nombre de présents : 41
Absent(s) : 4
Excusé(s) : 15

Point 15 Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des Zones d'Activités Economiques

Présents

M. Eric STRAUMANN, M. Lucien MULLER, Mme Denise STOECKLE, M. Christian REBERT, M. Benoît SCHLUSSEL, M. Thierry STOEBNER, M. Alain RAMDANI, M. Mario ACKERMANN, M. Flavien ANCELY, M. Rémy ANGST, M. Denis ARNDT, Mme Sybille BERTHET, M. Jean-Marc BETTINGER, M. Daniel BOEGLER, M. Laurent DENZER-FIGUE, M. Christian DIETSCH, Mme Séverine GODDE, M. Marie-Joseph HELMLINGER, M. Joël HENNY, Mme Catherine HUTSCHKA, M. Benjamin HUIN-MORALES, Mme Laurence KAEHLIN, Mme Patricia KELLER, Mme Nathalie LACASSAGNE, M. Richard LEY, M. Eric LOESCH, Mme Claudine MATHIS, M. Christian MEISTERMANN, Mme Patricia MIGLIACCIO, M. Barbaros MUTLU, Mme Manurêva PELLETIER, Mme Nathalie PRUNIER, Mme Aurore REINBOLD, Mme Daniell RUBRECHT, M. Pascal SALA, Mme Caroline SANCHEZ, M. Jean-Marc SCHULLER, Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Odile UHLRICH-MALLET, M. Christian VOLTZ, M. Laurent WINKELMULLER.

Excusés

M. Frédéric HILBERT, M. Claude KLINGER-ZIND.

Absents

M. Xavier DESSAIGNE, M. François LENTZ, Mme Sylvie PEPIN-FOUINAT, M. Oussama TIKRADI.

Ont donné procuration

M. Serge NICOLE donne procuration à Mme Lucette SPINHIRNY, Mme Marie-Laure STOFFEL donne procuration à M. Thierry STOEBNER, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Alain RAMDANI, M. Daniel BERNARD donne procuration à M. Lucien MULLER, M. Tristan DENECHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Philippe BETTER donne procuration à M. Benjamin HUIN-MORALES, M. Marc BOUCHÉ donne procuration à M. Joël HENNY, M. Christian DURR donne procuration à Mme Denise STOECKLE, Mme Fabienne HOUBRE donne procuration à M. Eric LOESCH, Mme Dominique SCHAFFHAUSER donne procuration à M. Denis ARNDT, Mme Michèle SENGELEN-CHIODETTI donne procuration à Mme Claudine MATHIS, M. Michel SPITZ donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Olivier ZINCK donne procuration à M. Eric STRAUMANN.

ADOpte A L'UNANIMITE.

M. Eric STRAUMANN, M. Olivier ZINCK n'ont pas pris part au vote.

M. Lucien MULLER, Vice-président, a assuré la présidence, en l'absence du Président Eric STRAUMANN qui a quitté la salle au moment du vote.

Secrétaire de séance : Benjamin HUIN-MORALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-10-BF

Ministère de l'Intérieur - Securoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**POINT N° 15 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DU
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES**

Rapporteur : M. CHRISTIAN REBERT, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment en son article L.1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe des zones d'activités économiques,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2024 du budget annexe des zones d'activités économiques figurant en annexe de la présente délibération,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, pour le budget annexe des zones d'activités économiques de Colmar Agglomération,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 du budget annexe des zones d'activités économiques,

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2024, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En conséquence, Il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

Vu l'avis de la Commission Administration générale et finances du 31 mars 2025,

Après avoir délibéré,

CONSTATE

pour la comptabilité annexe des zones d'activités économiques les identités de valeurs, avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

VOTE

Accusé certifié exécutoire
68-215500720-20250410-CC20250410-10-BF

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des zones d'activités économiques soumis à son examen.

ARRETE

les résultats définitifs du budget annexe des zones d'activités économiques tels que résumés ci-dessous et déclare toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes et les crédits annulés :

BUDGET ANNEXE ZAE						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	424 106,69 €			2 621 638,30 €	424 106,69 €	2 621 638,30 €
Résultat affecté (1068)						
Opérations de l'exercice	1 077 581,47 €	496 448,15 €	1 172 174,73 €	1 700 118,37 €	2 249 756,20 €	2 196 566,52 €
TOTAUX	1 501 688,16 €	496 448,15 €	1 172 174,73 €	4 321 756,67 €	2 673 862,89 €	4 818 204,82 €
Résultats de clôture		-1 005 240,01 €		3 149 581,94 €		2 144 341,93 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		-1 005 240,01 €		3 149 581,94 €		2 144 341,93 €
RESULTATS DEFINITIFS	1 005 240,01 €			3 149 581,94 €		2 144 341,93 €

DONNE

décharge à Monsieur Eric STRAUMANN, Président de Colmar Agglomération, pour sa gestion de l'exercice 2024 conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget annexe des ZAE

Conseil Communautaire du 10 avril 2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

1



L'instruction budgétaire et comptable M57 rend obligatoire la tenue d'une comptabilité de stocks pour le suivi des lotissements ou des zones. De ce fait, le budget annexe des zones d'activités économiques (ZAE) est concerné par ces règles spécifiques. Ce suivi permet de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité. Ces stocks sont calculés en fonction du coût de production cumulé du m² cessible multiplié par la surface restant à vendre.

Ainsi, à l'instar des exercices précédents, l'intégralité des dépenses et des recettes ont été comptabilisées sur l'exercice 2024. De ce fait, ce budget annexe n'a pas fait l'objet de rattachements.

Pour mémoire, ce budget annexe comporte les ZAE suivantes :

- Sainte-Croix-en-Plaine ;
- Horbourg-Wihr ;
- Turckheim ;
- Biopôle (rue de Herrlisheim).

Opérations réelles - Fonctionnement		CA 2023		CA 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Charges entrant dans le cycle de production	195 930,45 €		675 725,57 €	
65	Autres charges de gestion courante			1,01 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 585 122,60 €		2 621 638,30 €
7015	Vente de terrains aménagés		766 930,00 €		607 920,00 €
74	Dotations, subventions et participations				14 616,90 €
75	Autres produits de gestion courante		0,01 €		
76	Produits financiers				
Opérations réelles - Investissement		CA 2023		CA 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
001	Résultat de fonctionnement reporté	958 590,55 €		424 106,69 €	
168741	Communes membres du GFP				
Opérations d'ordre		CA 2023		CA 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
315	Terrains à aménager			7 200,00 €	
3351	Travaux en cours - Terrains	36 612,00 €	17 595,00 €	192 260,00 €	36 612,00 €
3354	Travaux en cours - Etudes et prestations de services	165 108,62 €	142 494,62 €	291 610,80 €	165 108,62 €
3555	Variation des stocks de terrains aménagés	294 727,53 €	870 842,39 €	586 510,67 €	294 727,53 €
60315	Variation des stocks des terrains à aménager				7 200,00 €
7133	Variation des en-cours de production de biens	160 089,62 €	201 720,62 €	201 720,62 €	483 870,80 €
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	870 842,39 €	294 727,53 €	294 727,53 €	586 510,67 €
Total		2 681 901,16 €	4 879 432,77 €	2 673 862,89 €	4 818 204,82 €

L'exercice 2024 a été marqué par la poursuite des études ainsi que les premiers travaux d'aménagement de la friche de la papeterie de Turckheim pour **282 K€**. De plus, Colmar Agglomération a perçu un acompte de **14,6 K€** de la part de la Direction Départementale des Territoires au titre des aides de France Relance pour ce projet d'aménagement.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Cet exercice a également enregistré les mouvements comptables relatifs à des échanges fonciers avec un promoteur privé sur le secteur de la ZAE d'Horbourg-Wihr. Suite à ces échanges, Colmar Agglomération est devenue propriétaire de parcelles contiguës à la ZAE qui seront cédées à deux entreprises conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 3 octobre 2024. Ainsi, le solde de l'opération s'élève à **513 K€**.

Dans le cadre des opérations de fin d'exercice et conformément à l'instruction M57, il a été procédé à :

- L'annulation du stock initial à hauteur de **496 K€** en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement ;
- La revalorisation du stock à sa juste valeur à hauteur de **1 078 K€** en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement.

Le coût de production consolidé pour l'ensemble des zones s'élève désormais à **3 855 K€** pour une surface de 212 315 m².

Le résultat global de clôture des zones d'activités économiques s'établit à **2 144 K€** au 31 décembre 2024.

Ainsi, ce résultat sera repris lors de l'établissement du budget primitif 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-246800726-20250410-CC20250410-10-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

3

